CANADIAN KENNELCLUB®



CLUB CANIN CANADIEN MD

200 RONSON DRIVE, BUREAU 400, ETOBICOKE (ONTARIO) M9W 5Z9 TÉL 416-675-5511 1-855-364-7252 FAX 416-675-6506 www.ckc.ca

Accord de non-reproduction

Directives:

- Appuyer fermement afin que chaque copie soit lisible.
- Se reporter au tarif CCC (nº 100-04-07) pour les droits actuels.
- Faire parvenir la première copie au Club Canin Canadien, accompagnée de la demande d'enregistrement (ou du certificat d'enregistrement si le chien est enregistré) et d'une demande de transfert de propriété.

Important:

- Le présent accord doit être rempli en trois copies et sigmais au plus tard à la date où le nouveau propriétaire prend physiquement possession du chien.
- L'accord ne peut être annulé qu'avec le consentement mutuel des parties aux présentes (sauf lorsque les vendeurs intérimaires ont renoncé à leurs droits). Tel consentement doit être inscrit sur un formulaire de consentement d'annulation

fourni à cet effet par le Club. Toute personne qui vend, comme étant de race pure, la progéniture d'un chien visé par un tel accord lors de la saillie, est coupable d'avoir enfreint les dispositions de la Loi sur la généalogie des animaux. Le formulaire de consentement d'annulation ainsi que le certificat d'enregistrement émis pour le chien doivent être renvoyés au Service aux membres à l'adresse susmentionnée.

Initiales de l'(des) acheteur(s)

Initiales du(des) vendeur(s)

| RENSEIGNEMENTS SUR LA PORTÉE et LE CHIEN | |
|---|---|
| | |
| Race | |
| | |
| Nom du chien (s'il est enregistré) | |
| | OU Mâle Femelle |
| Numéro d'enregistrement (si le chien est enregistré) Numéro d'enregistrement de portée Code | e de couleur À défaut de code, la couleur Sexe |
| | Jour Mois Année |
| Série de tatouage Nº de tatouage et lettre de l'année Numéro de micropuce | Date de naissance |
| | |
| Nom du père | |
| | |
| Nom de la mère | |
| | |
| Numéro d'enregistrement du père Numéro d'enregistrement de la mère | |
| SECTION ACHETEURS | |
| Je(nous) | n de l'(des) acheteur(s) |
| domicilié(s) à | |
| agresse | • |
| certifie(certifions), par la présente, que le: Jour: Mois: | Annee: , j'ai(nous avons) acheté ou acquis le chien |
| susmentionné de | cédant le chien (ci-après nommée(s) vendeur(s)) |
| et que je prends(nous prenons) physiquement possession du chien le Jour: | |
| Au moment de la prise de possession, j'accepte(nous acceptons) les modalités suivantes : 1. Le chien ne sera pas utilisé à des fins de reproduction, ni par moi, ni par aucune autre personne. 2. Le droit canadien stipule que le(s) nouveau(x) propriétaire(s) doit (doivent) recevoir un certificat d'enregistrement dans les six mois suivant la vente. | De plus, je(nous) reconnais(sons) que si le chien est utilisé à des fins de reproduction, soit accidentellement ou délibérément, ainsi allant à l'encontre de l'engagement de non-reproduction : (a) Aucune progéniture du chien ne sera admissible à l'enregistrement dans les registres du Club Canin Canadien; (b) Telle progéniture ne peut pas être représentée comme étant de race pure; |
| Si je vends(nous vendons) ou cède(cédons) le chien par la suite, je m'engage(nous nous engageons) à exiger du(des) nouveau(x) propriétaire(s) qu'il(s) signe(nt) un accord identique à celui-ci, et je ferai(nous ferons) aussitôt parvenir la première page au Club Canin Canadien. Une infraction à un accord de non-reproduction contrevient aux politiques et aux règles du Club et peut mener à une mesure disciplinaire conformément à l'article 15.1 des Règlements administratifs du Club. | (c) Toute personne qui vend telle progéniture sera déclarée coupable, er vertu des Règlements administratifs du Club Canin Canadien, d'avoir enfreint la Loi sur la généalogie des animaux; et (d) Une telle utilisation du chien contrevient aux politiques et aux règles du Club Canin Canadien et peut mener à une mesure disciplinaire conformément aux Règlements administratifs du Club. |
| Signature de l'(des) acheteur(s) #1 | Signature de l'(des) acheteur(s) #3 |
| Signature de l'(des) acheteur(s) #2 | Signature de l'(des) acheteur(s) #4 |
| SECTION VENDEURS | S.griadio σο τ (σου) αυτοιοσί(σ) πτ |
| Je(nous) | |
| nom et prénor | m du(des) vendeur(s) |
| domicilié(s) àadresse | e postale |
| certifie(certifions), par la présente, que le chien susmentionné a été vendu ou cédé selon les modalités stipulées dans le présent accord. | Si le chien est par la suite vendu par l'(les) acheteur(s) susmentionné(s) je, par la présente, revendique renonce à (cochez une des cases) mon droit d'exiger que l'on demande mon autorisation avant d'annuler l'accord. |
| Signature du(des) vendeur(s) #1 | Signature du(des) vendeur(s) #3 |
| | |
| Signature du(des) vendeur(s) #2 | Signature du(des) vendeur(s) #4 |
| En apposant leurs initiales dans les cases à droite, l'(les) acheteur(s) et le(s) verilles de vente privée et distincte mais connexe au présent | |

davantage les modalités. Toutes les parties doivent apposer leurs initiales dans la case prévue à cet effet.

101-05-06 (09/19)